



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.058 – vente de la parcelle cadastrée ZK n° 215 par Monsieur et Madame MARCAULT Gérard à la commune

Guillaume GUERRÉ expose :

Monsieur et Madame MARCAULT Gérard, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZK n° 215 sont concernés par un alignement rue des Genêts. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieure à 75 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 25 € le m²,

Après présentation en commission « Aménagement et Cadre de Vie » du 15 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition de la parcelle non bâtie ZK n°s 215, située rue des Genêts, auprès de Monsieur et Madame MARCAULT Gérard, d'une superficie de 17 m², pour un montant de 25 € le m², soit un montant total de 425 € H.T.

- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-058

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T15-35-36.00 (MI207695751)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170925-DL-17-058-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Vente de la parcelle cadastrées ZK n.215 par Monsieur
et Madame MARCAULT Gérard à la commune
Date de décision : 25/09/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Acte :DL.17.058-ADT-vente de la parcelle cadastrée ZKn°215 par m et mme marcault à la commune.PDF

Classer

Annuler

Préparé	Date 06/10/17 à 15:35	Par <u>RICHARD Aurélie</u>
Transmis	Date 06/10/17 à 15:35	Par <u>RICHARD Aurélie</u>
Accusé de réception	Date 06/10/17 à 15:56	